Ministère d'État

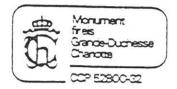
Luxembourg, le 30 janvier 1989

Commission gouvernementale

pour le Monument

Grande-Duchesse Charlotte

Aux Membres de la Commission gouvernementale pour la Construction du Monument Grande-Duchesse Charlotte



Monsieur,

Conformément aux décisions de la Commission en séance du 21 décembre passé, les soussignés ont l'honneur de vous faire tenir trois lettres-propositions concernant les textes-inscriptions à réaliser sur ou aux abords immédiats ou médiats du Monument.

- En ce qui concerne l'inscription à sculpter dans le socle, -partie supérieure porteuse du bronze- il y a eu unanimité au sein de la Commission, le 21 décembre passé, quant au libellé:

CHARLOTTE GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG DE 1919 A 1964

A noter que Monsieur le Président du Gouvernement a marqué son accord ad hoc.

- Pour ce qu'est du 2e texte, il y a eu accord de principe, au sein de la Commission, comme encore de la part de Monsieur le Président du Gouvernement, informé par la note jointe, notamment pour le libellé ci-après:

MONUMENT ERIGE EN 1990 PAR LA NATION EN HOMMAGE A LA GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, NEE LE 23 janvier 1896, DECEDEE LE 9 JUILLET 1985

Le soin, d'en fixer l'emplacement précis ainsi que la configuration matérielle de la plaque, sera laissé à l'artiste Jean Cardot et aux architectes du Groupe Tetra, réalisateurs de la place.

- Quant au 3e texte relatant en bref l'importance de la Grande-Duchesse pour le pays, il sera retenu pour publication au sein de la plaquette-programme (bilingue), dont la rédaction et le lay-out seront assurés par Monsieur

Martin GERGES, éditeur des "Publications mosellanes". Le libellé définitif, ainsi que la traduction en langue luxembourgeoise, en seront fournis dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur l'expression de notre parfaite considération.

Gast GENGLER

Vice-président Secrétaire de la

Commission gouvernementale

O My

Lex ROTH Président de la Commission gouvernementale